

Une partie de plus en plus grande du programme de production et de distribution de l'Office est destinée d'abord à la télévision canadienne et étrangère. Des séries de films originaux passent régulièrement aux chaînes française et anglaise du Canada. Des films spéciaux provenant de l'importante cinémathèque générale de l'Office sont mis à la disposition de Radio-Canada et des stations privées. A l'étranger, grâce aux progrès réalisés par la télévision, les films de l'Office sont vus par des auditoires qu'il serait impossible d'atteindre autrement.

A l'étranger, outre la distribution commerciale dans les cinémas et à la télévision, la circulation des 16 mm s'effectue par l'entremise des missions des ministères des Affaires extérieures et du Commerce, des bureaux locaux de l'Office national du film à Londres, à New York, à Chicago, à New Delhi et à Buenos Aires, ainsi que des bibliothèques de divers organismes culturels. Chaque année, l'Office vend aussi à l'étranger des centaines de films. Il fait des échanges avec les sociétés productrices de films pour le compte des États étrangers; cela signifie que le Canada échange de nombreux films avec divers pays, ce qui favorise l'entente internationale.

L'Office national du film possède une galerie de plus de 150,000 photos qui sont mises, à prix modique, à la disposition des revues, journaux et autres périodiques désireux de fournir des renseignements d'actualité sur le Canada.

Section 5.—Le Conseil des Arts du Canada

Durant l'après-guerre, on a pensé au Canada qu'il serait dans l'intérêt national d'encourager les institutions qui reflètent le sentiment du pays, qui travaillent à l'entente nationale et qui ajoutent à la variété et à la richesse de la vie canadienne. A cette fin, la Commission royale d'enquête sur le développement des arts, des lettres et des sciences au Canada a été constituée en 1949 afin de recommander les meilleurs moyens d'aider ces institutions. D'après le rapport de la Commission, le Canada était presque seul parmi les principaux pays à ne compter aucun organisme public qui s'employait à aider les arts, aucun corps administratif qui s'occupait des ses relations culturelles à l'étranger, aucun centre d'échange de renseignements sur les arts ni aucune commission nationale pour l'UNESCO.

A la suite des avis de la Commission Massey, le Conseil des Arts du Canada a été créé (1957) et chargé d'encourager et de favoriser les arts, les humanités et les sciences sociales de même que la production d'œuvres s'y rattachant. Une somme de cent millions de dollars, puisée au Trésor, a été accordée au Conseil pour lui permettre d'exécuter son programme. La moitié de cette somme a été placée dans une Caisse de subventions de capital aux universités afin d'aider les institutions d'enseignement supérieur à agrandir les locaux servant à l'enseignement des arts, des humanités et des sciences sociales. L'autre moitié constitue une Caisse de dotation qui assure un revenu annuel d'environ \$2,700,000.

Le Conseil se compose de 19 membres nommés par le premier ministre pour trois ans et d'un président et d'un vice-président nommés pour cinq ans. Les membres ne peuvent être nommés de nouveau durant les 12 mois qui suivent leur deuxième mandat consécutif. Le Conseil se réunit au moins trois fois par année sous la direction du président, M. Claude Bissell, et du vice-président, le R.P. G.-H. Lévesque, pour étudier les demandes d'aide présentées par des organismes et des particuliers. L'administration courante est assurée par un personnel permanent, à Ottawa, sous la conduite du directeur, M. A. W. Trueman, et du directeur adjoint, M. Eugène Bussière.

Caisse de subventions de capital aux universités.—Une des principales responsabilités du Conseil a trait aux institutions d'enseignement supérieur. On a estimé que les constructions universitaires devront presque doubler durant la prochaine décennie. Sur les quelque 100 collèges enquêtés par l'Association nationale des universités et collèges canadiens en 1959, neuf seulement ne projetaient pas d'expansion immédiate. La Caisse de subventions de capital aux universités a été établie pour aider à répondre à ces besoins.